

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVRELET, libraires;

A PARIS.

Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 1^{er} juin.)

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 49 minut. soir, Omnibus.
4 — 32 — — Express.
4 — 1 — — matin, Express-Poste.
10 — 28 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. matin, Express.
11 — 51 — — Omnibus.
6 — 6 — — soir, Omnibus.
9 — 23 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Londres, 27 juin. — Les nouvelles de Washing-
ton, du 12, disent que le gouvernement des Etats-
Unis annonce que l'Angleterre a fait de nouvelles
propositions concernant l'Amérique centrale.

Au Mexique, les élections commencent à devenir
favorables au président Comonfort.

Trieste, 27 juin. — D'après des nouvelles de
Bombay du 27 mai, les troupes insurgées au Ben-
gale et les rebelles de Meerat auraient proclamé
roi des Indes, le fils de l'empereur de Delhi; la
ville et la banque auraient été pillées et les Euro-
péens massacrés.

Le soulèvement qui s'était produit à Delhi, Lim-
ballah et Lucknow commençait à s'apaiser.

Vienne, 27 juin. — On mande de Bombay, le
27 mai, que l'insurrection s'étend, dans le pays,
depuis Calcutta jusqu'à Lahore. A Delhi, des Euro-
péens auraient été tués, et les rebelles auraient pro-
clamé roi le fils du grand Mogol.

Agra était tranquille et le général Laurence occu-
pait Lucknow.

Marseille, 27 juin. — La malie de l'Inde est ar-
rivée : les blés baissent ; la récolte dans la Provence
est magnifique au point de vue du rendement et de
la qualité.

Les nouvelles de Constantinople sont du 19. Res-
chid Pacha a signifié à M. Blondel, ministre de
Belgique, que les relations seront reprises, aussitôt
après son départ, avec la légation belge.

Les élections de Moldavie sont terminées : celles
de la Valachie sont subordonnées à une approbation.
En ce qui concerne le règlement de la réorganisa-
tion des Principautés, les commissaires européens
tiennent leurs délibérations secrètes.

Les dépêches d'Athènes, en date du 20, accusent
une amélioration générale dans la production des
soies et des céréales. Les Chambres sont closes et
le Corps-Législatif serait avec le ministère en par-
fait accord. — Havas.

Marseille, 27 juin. — D'après de nouvelles dé-
pêches de Bombay du 28 mai, les insurrection
militaires augmentent de gravité dans l'Inde, et
les rebelles, après la prise plusieurs villes, opè-
raient leur jonction en établissant un centre com-
mun d'action.

Un fort de Calcutta a failli tomber en leur pou-
voir, mais la garnison de ce pays qui l'occupait a
refusé d'entrer dans le complot.

Le Gouverneur a adopté de grandes mesures de
sûreté et a adressé une proclamation aux indigènes
promettant de respecter leur culte.

En Chine, à la date du 10 mai, la révolte s'est
propagée dans les districts producteurs du thé.
L'exportation diminue. — Havas.

EXTÉRIEUR.

PRINCIPAUTÉS DANUBIENNES. — On écrit de Bucha-
rest le 13 juin :

« La commission internationale cherche à rattrap-
per le temps perdu en ayant tous les deux jours des
séances de plusieurs heures, présidées par le com-
missaire turc Safet-Effendi. La rédaction des instruc-
tions pour les élections n'est pas même achevée et
la commission a appelé devant elle le directeur du
secrétariat d'Etat pour en obtenir des renseigne-
ments.

« On s'étonne qu'une question si importante reste
si longtemps en suspens, et beaucoup de gens attri-
buent ces retards à tel ou tel individu. Mais c'est
l'irrésolution de la Porte qui en constitue la vérita-
ble raison. Aussitôt que les firmans de convoca-
tion furent arrivés à Bucharest, la Kaïmakamie fit
remarquer les difficultés relatives au domicile et à
la propriété foncière et quelques autres points
obscurs, et demanda des instructions. La Porte,
répondit que Safet-Effendi communiquerait à la
Kaïmakamie le surplus des instructions ; mais quand
il arriva, il évita de donner la réponse demandée,
se rendit à Jassy et à son retour renvoya l'affaire à
la commission qui, après de vifs débats, a néanmoins
été forcée de s'adresser à la Kaïmakamie.

« Ces retards ont fait d'une question purement

administrative à l'origine une question politique.
Les commissaires ayant des vues très-diverses sur les
modifications proposées, que les uns considèrent
comme trop libérales, les autres comme trop réac-
tionnaires. » — Havas.

— Comme partout, il existe dans les Principau-
tés danubiennes, trois grands partis : les radicaux,
les libéraux et les conservateurs. Les radicaux for-
ment le parti dit national, qui veut la réunion des
Principautés, sous un prince étranger et un gou-
vernement indépendant avec des formes constitu-
tionnelles. On l'appelle pour cela le parti de l'U-
nion, quoique l'union compte aussi de nombreux
partisans dans les autres fractions. Ce parti attend
tout de la France et on ne saurait nier qu'il com-
prend dans son sein les hommes les plus désintéres-
sés et les plus généreux de la Valachie ; mais il
va si loin, et tient un langage si violent, qu'aucune
puissance, la France pas plus que les autres, ne
pourrait le soutenir en tous points. Les conser-
vateurs se composent surtout de la noblesse et d'une
partie du clergé. Tout ce qu'ils demandent, c'est
de revoir Stirbey ou Bibesco à la tête du gouver-
nement, et ils sont capables de tout pour atteindre
ce but. D'abord unionistes, ils sont également op-
posés aujourd'hui au parti national et au prince
Ghika, kaïmacan actuel. Celui-ci est le chef du 3^e
parti, des conservateurs. Hospodar de 1834 à 1842,
le prince Ghika a sagement administré le pays et réa-
lisé la plupart des réformes dont il jouit à présent.
C'est un homme de progrès. Le parti qui l'entoure
n'est pas absolument hostile aux unionistes, et
ceux-ci n'auront rien de mieux à faire que de se ral-
lier à lui, si l'union ne s'accomplit pas, car ils ont
intérêt comme lui à empêcher l'abominable régime
des boyards de reprendre le dessus. — Havas.

FAITS DIVERS.

S. M. l'Empereur a quitté Paris le 25, pour aller
visiter le vaste emplacement sur lequel doit être
établi le camp de Châlons-sur-Marne. Sa Majesté
se rend à Plombières, où elle va faire usage des
eaux.

FEUILLETON

MADemoiselle DE CARDONNE.

(Suite.)

La Rémédios est une capresse (1) née dans la partie
espagnole de l'île, dans la plaine de Sant-Yago. Cette
femme a été belle dans sa jeunesse, mais cette jeunesse
a passé vite, ne laissant que des ruines hideuses pour tous
vestiges. La Rémédios n'a pas quarante ans, et son visage
est un type repoussant de décrépitude. Affranchie de-
puis plus de vingt années dans son propre pays, elle
avait brusquement quitté la province espagnole pour ve-
nir s'établir à Port-au-Prince ; puis, après avoir séjourné
quelque temps dans cette ville, elle s'était engagée au
service d'un riche colou, le comte de Cardonne, qui l'a-
vait accueillie par charité. Appliquée à ses devoirs,
douée d'une vive intelligence, fidèle et active, elle avait
su captiver la bienveillance de son maître qui, marin,
grand seigneur et veuf, était enchanté de se décharger
des soins minutieux de sa maison sur une femme dont il
appréciait le zèle et les bonnes qualités. Le comte pou-
vait avoir soixante ans lorsque la Rémédios se présenta
chez lui, en 1792 ; c'était un homme de mœurs sévères
et de grand cœur, un homme de pur sang créole, et,

(1) Le capre est fils du nègre et de la mulâtresse, ou
du mulâtre et de la négresse.

certes, à ce double titre, il s'était bien gardé de prendre
la capresse pour autre chose que sa servante. D'ailleurs,
à cette époque, la Rémédios promettait déjà de devenir
un monstre de laideur, promesse qu'elle avait tenue avec
exagération, car en 1802 elle faisait horreur et compas-
sion. Sa maigreur était effrayante, et les parties du
squelette que ses vêtements permettaient de voir étaient
couvertes d'une peau jaune, luisante, racornie. Ses
oreilles, déformées par le poids des énormes anneaux
qu'elle y suspendait en breloques, s'étaient démesuré-
ment allongées ; ses yeux, profondément enfoncés, étin-
celaient dans leurs cavités plombées et plaquées de ta-
ches noires ; son front, d'un jaune-pâle, était couvert de
rides qui se repliaient les unes sur les autres lorsqu'elle
fronçait le sourcil, comme la gorgereite d'un lézard ;
ses lèvres, autrefois voluptueuses, n'étaient plus épaisses,
mais enflées, et ses dents limées en pointes, qui avaient
conservé leur mate blancheur, donnaient à son sourire
une expression de cruauté dont elle semblait se méfier
elle-même, car elle ne souriait pas devant tout le
monde ; enfin ses joues, flétries, bilieuses et plates,
étaient couturées, à la mode des tribus cafres. Elle por-
tait toujours une jupe assez courte pour montrer le bas
de ses jambes grêles, et des pieds dignes d'une mar-
quise andalouse ; un mouchoir blanc roulé en corde en-
veloppait son cou, et un madras couleur de safran, né-
gligemment noué sur sa tête, laissait pointer sur ses tem-

pes osseuses deux touffes de cheveux crépus, grisâtres et
cotonneux.

Cette femme était assise ou plutôt posée comme un
hibou sur une roche qui dominait le pli de terrain dans
lequel les marrons s'étaient rassemblés ; de ce poste,
elle semblait planer sur son entourage, et lorsque la tête
d'un nègre retardataire se montrait sur la lisière du
fourré, elle lui lançait un regard aigu brillant de menace
et de colère.

Les marrons étaient silencieux pour la plupart ;
quelques-uns chuchotaient, d'autres attisaient le boucan
en jetant sur son brasier des fagots de branches rési-
neuses ; tout à coup la Rémédios se leva, étendit l'un de
ses bras sur le cercle, et ramena sa main decharnée sur
ses lèvres ; à ce geste qui commandait le silence, tous
les regards se tournèrent vers elle.

— Bon ! pensa le sergent, la toile est levée... Fichtre !
v'ia une jeune personne qui m'a tout à fait l'air d'une
araignée... Oh ! oh ! il paraît qu'on va s'occuper du bon
Dieu !

La capresse venait en effet de tracer sur son front le
signe de la croix, et toutes les têtes s'étaient inclinées.

— Nègres des trois rivières et de Macao, dit la Rémé-
dios d'une voix emphatique et dans le patois créole,
compères de l'Étang-Salé, de Cibao, du Cap et de Domingo,
vous tous qui m'entendez, vous tous que le fouet a chassés
de la plaine dans la montagne, et de vos cases dans les

— On écrit de Plombières, le 26 juin, 6 heures du soir, à l'agence Havas.

L'Empereur vient de faire, aux acclamations de la population, une entrée à Plombières, dont les rues étaient ornées de drapeaux, de guirlandes et de transparents.

Sa Majesté habitera l'hôtel de la Préfecture, donnant sur un jardin, et où elle sera plus fraîchement que l'année dernière. L'Empereur prenant beaucoup d'exercice et faisant exécuter sur les routes et dans les promenades des améliorations qu'il aime à diriger lui-même, aura, dans cette habitation plus de liberté dans ses mouvements, quoiqu'il ait pu reconnaître que l'affection respectueuse et empressée dont il est l'objet ne va pas jusqu'à l'importance.

En quittant Paris, l'Empereur s'est d'abord rendu à Châlons pour y visiter l'emplacement du camp, et ensuite à Nancy et à Epinal par le chemin de fer qu'il a inauguré. Sa Majesté a dû se réjouir de voir combien les moissons promettaient d'être magnifiques et elle pourra prendre quelques semaines d'un repos nécessaire sous les plus heureux auspices, puisque la France, tranquille au-dehors et au-dedans, vient de lui donner dans les élections générales une nouvelle et éclatante preuve de reconnaissance et de dévouement.

— Une curieuse expérience a été faite, le 20 de ce mois, près d'Alger. Il s'agissait de s'assurer des services que pourraient rendre des *meharis* ou dromadaires blancs du désert, attelés à des pièces d'artillerie. On avait choisi pour cette expérience quatre des *meharis* offerts à l'Empereur par le vice-roi d'Égypte et dont l'arrivée à Alger, à bord du paquebot *l'Osiris*, a été annoncée dans notre dernier numéro. On assure que ces *meharis* ont été choisis avec soin, sur près de trois cents.

Dès quatre heures, un grand nombre de corioux et d'officiers appartenant à différentes armes, se sont trouvés réunis sur le champ de manœuvres de Mustapha. Une pièce de huit, avec son fourgon, y avait été conduite, traînée par six chevaux.

A quatre heures et quart, M. le général de Cisse est arrivé sur le champ de manœuvres. Il était accompagné de M. Bernis, vétérinaire principal de l'armée d'Afrique et d'un certain nombre d'officiers supérieurs, appartenant aux armes de l'artillerie, de l'état-major et du train.

On a d'abord fait parcourir l'hippodrome dans tous les sens, par deux *meharis* montés par leurs conducteurs égyptiens. Tous le monde a pu s'assurer ainsi qu'il n'y a rien d'exagéré dans ce qu'on dit de la vitesse de leur allure; ils ont trotté et même galopé avec une rapidité remarquable.

On a ensuite attelé quatre *meharis* à la pièce de huit dont nous avons parlé.

Ils se sont laissés atteler avec la plus grande docilité, puis ils ont parcouru le champ de manœuvres, toujours montés par leurs deux conducteurs égyptiens. Ils ont suivi sans difficulté toutes les directions qui ont été indiquées; on a ralenti ou précipité leur allure à volonté, si bien que l'expérience a paru concluante, du moins en ce qui concerne les évolutions à faire sur un terrain semblable à celui du champ de manœuvres. Reste à savoir s'il en serait de même sur les terrains en pente. Sous ce rapport, l'expérience, pour être décisive, aurait

peut-être besoin d'être complétée par un nouvel essai.

Mais, dès à présent, il paraît être acquis que, sur un terrain plat, quatre *meharis*, montés par deux personnes, suffisent pour traîner facilement une pièce d'artillerie, dont le transport exigerait un attelage de six chevaux, conduits par trois artilleurs.

Si les nouvelles expériences sont également satisfaisantes, ce sera un résultat important, car il deviendra possible de conduire, économiquement et rapidement de l'artillerie dans nos établissements du Sud et jusqu'aux parties les plus reculées du désert. Le *mehari* parcourt, dit-on, soixante lieues par jour; sous le rapport de la sobriété, il offre les mêmes qualités que le chameau. On peut juger, d'après cela, des services que pourrait rendre l'application des *meharis* aux attelages d'artillerie, pour nos expéditions dans le sud de l'Algérie. (*L'Akhbar*.)

— On connaît les beaux travaux de M. Maury, lieutenant de la marine des États-Unis, sur les vents et les courants de l'Océan. Le *Courrier des États-Unis* du 9 juin signale, dans les termes suivants, une nouvelle et importante découverte de ce savant hydrographe concernant l'itinéraire atlantique à suivre entre l'Europe et l'Amérique :

« A la suite des divers sinistres occasionnés par des collisions en mer, et notamment du terrible désastre de *l'Arctic*, M. Forbes, de Boston, avait conçu l'idée de diminuer les chances d'abordage en proposant l'adoption de deux routes différentes pour les navires qui vont d'Amérique en Europe et pour ceux qui viennent d'Europe en Amérique. Il soumit cette idée au lieutenant Maury.

« Celui-ci, après avoir examiné une masse énorme de documents, et notamment les journaux de bord des paquebots *Cunard* et *Collins*, est arrivé à dresser une carte sur laquelle il trace deux grandes routes, calculées d'après les principes suivants : les traversées d'aller et retour des vapeurs qui vont en Amérique embrassent, dans la partie de l'Océan comprise entre le méridien des 15° et 60° de longitude ouest une zone de 300 milles de largeur, et celle des bâtiments qui vont en Europe une zone de 140 milles. Tout navire à voile qui naviguera dans cette zone de 300 milles de largeur sera donc très-exposé pendant la nuit et avec du brouillard à être abordé par les bâtiments à vapeur qui fréquentent cette zone.

« M. Maury propose conséquemment de détacher de cette zone une bande de vingt à vingt-cinq milles de largeur le long de la limite nord et une autre bande de 15 à 20 milles de largeur sur la limite sud. Ces deux bandes forment les deux grandes routes cherchées. Puis il invite tous les vapeurs qui vont dans l'ouest, c'est-à-dire en Amérique, à s'entendre pour suivre la première, et ceux qui vont dans l'est, en Europe, à suivre la seconde pendant le cours de leur traversée. Il en résulterait que l'on ferait presque entièrement disparaître ainsi toute chance de collision.

« Telle est la proposition de M. Maury. On voit qu'elle est aussi simple qu'avantageuse. Il ajoute que l'usage de ces grandes routes abrégera de 30 milles la distance entre l'Amérique et l'Europe et allongera de 75 milles celle d'Europe en Amérique. Mais cette dernière augmentation serait compensée

par une plus grande sécurité, des temps meilleurs, moins de brouillards, et l'avantage d'avoir à lutter moins directement contre le courant du golfe. »

— On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« On vient de découvrir, près d'Herbault, les vestiges d'une station romaine. La société des Sciences et des lettres de Blois a envoyé sur les lieux une commission, composée de son vice-président, M. Blau, et de cinq de ses membres, MM. de Martonne, Villers, Bretonneau, Dézairs et Dufay, qui a fait exécuter des fouilles sous ses yeux. On a reconnu les murs, d'un mètre d'épaisseur, d'une enceinte considérable non loin d'une voie romaine passant à travers les bois, et allant de Chartres à Tours par les plateaux de la rive droite de la Loire et traversant le territoire de Vendôme. Les fouilles exécutées dans cette enceinte ont mis à jour des poteries rouges, des fragments d'urnes en verre irisé, dites lacrymatoires; un anneau de femme, en cuivre; enfin, vingt-trois médailles en bronze. Ces monnaies sont très-frustes, ou recouvertes d'une patine qui les rend méconnaissables. Cependant on a pu lire sur quelques-unes les noms et reconnaître les types des empereurs Adrien, Antonin, Marc-Aurèle, Lucius Verus et Commodus; sur d'autres médailles d'un très-petit module, on voit au droit une tête de femme avec le mot TIXTILOS, et au revers un aigle becquetant un rinceau tenu par un dextrochère.

On a détaché un grand nombre d'ossements humains et d'animaux. Entre les mâchoires des têtes humaines, on a retrouvé la pièce de monnaie qu'il était d'usage de mettre dans la bouche du mort, pour lui servir à payer son passage à Caron. Cette station romaine paraît appartenir, jusqu'à plus ample informé, à l'époque des Antonins; l'état d'emblavement des terres n'a pas permis d'exécuter les fouilles sur une plus grande étendue; mais, lorsque les terres seront libres, on se propose de reprendre les fouilles et de reconnaître plus exactement les limites de cette enceinte et son usage, savoir: si c'était un camp ou un cimetière. Les objets recueillis dans ces fouilles ont été déposés dans le musée de la ville de Blois. »

— Il n'y a rien tel que les exemples pour faire sentir les progrès réalisés par une époque sur l'autre. Celui que nous allons citer révèle toute l'étendue des services rendus par l'application de la vapeur au transport sur terre des voyageurs et des marchandises :

En 1785, pour aller de Paris à Lyon, la durée du voyage était, en diligence, de six jours et six nuits. Aujourd'hui, le temps employé par ce parcours est d'un seul jour, si l'on part le matin, et d'une seule nuit, si l'on part le soir.

En 1785, pour voyager avec une lenteur moyenne au-dessus d'une lieue par heure, il en coûtait, pour les diligences, 80 c., ce qui, pour les cent seize lieues que l'on compte de Paris à Lyon, donnait le chiffre de 92 fr. 80 c. Maintenant, en chemin de fer, on fait ce trajet pour 35 à 40 fr., et on économise non-seulement 25 à 30 francs de repas, mais encore le temps si précieux en affaires.

— M. Le Verrier, directeur de l'Observatoire de Paris, communique la note suivante :

« Dans la nuit du 23 au 24 juin, l'apparition

bois; vous qui êtes les chefs des enfants marrons, vous avez bien fait de venir dans cette ravine, parce que vous y apprendrez une bonne nouvelle. — Saperlotte! fit l'Enjôleur qui s'épuisait d'efforts pour saisir au vol quelques-unes de ces paroles, j'entends bien et je comprends mal; qu'est-ce que c'est que ce baragouin-là? — Écoutez, reprit la capresse, je suis venue vous annoncer le jour de délivrance, et c'est le Saint-Esprit qui m'envoie vers vous. J'ai toute puissance, vous le savez bien, et je n'ai qu'à toucher le corps de mon ennemi pour en faire un cadavre.

Un frisson électrique parcourut l'assemblée.

— Approche, Jacob... oui, toi qui ris dans ta barbe blanche, continua la Rémédios, viens me parler, il y a longtemps que je ne t'ai vu.

Le nègre interpellé se leva d'assez mauvaise grâce et obéit.

— Tu as voulu trahir tes frères; est-ce vrai? demanda la capresse. — Moi! jamais. — Tu es allé, il y a deux jours, à Saint-Marc, où se trouvait Toussaint, tu lui as promis de livrer les marrons à ses soldats assassins; est-ce vrai?

Le nègre essaya de balbutier un nouveau démenti, mais la capresse, posant vivement une main sur sa bouche, lui imposa silence.

— Retourne à ta place, dit-elle, le Saint-Esprit t'a jugé.

Les marrons s'étaient levés pour assaillir le coupable, lorsque la Rémédios leur cria :

— Laissez-le, laissez-le, il est mort!

Jacob passa en trébuchant devant le brasier; là il s'arrêta vacillant sur ses jambes, puis il étendit ses bras, poussa un cri, et, sa tête se pencha en arrière, il tomba à la renverse, se tordit en convulsions précipitées et ne bougea plus.

— Regardez-le, s'écria la capresse avec mépris, et que ceux qui doutaient de ma puissance soient convaincus. — Tiens, tiens, grommela Martial, c'est donc pour de bon tout ça... excusez!

Jacob était mort empoisonné; la Rémédios avait posé sur ses lèvres et lui avait fait respirer l'un de ces poisons violents dont elle avait le secret.

— Vous le voyez, dit-elle, rien ne m'échappe, je sais tout, et je viens de vous délivrer d'un traître; jetez son corps dans le feu et qu'il n'en soit plus question.

Le cadavre fut lancé dans le boucan qui pétilla; alors la capresse courut au milieu du cercle :

— Je vous ai promis une grande, une bonne nouvelle, je vais vous la donner. Bientôt les blancs de France viendront en foule, et la guerre s'allumera de tous côtés. Il faut que vous frappiez sans pitié ces brigands; nul d'entre eux ne doit revoir son pays.

Les marrons tirèrent leurs couteaux et brandirent leurs fusils.

— Mais, reprit la capresse, tout en faisant justice de ces visages pâles, vous devez bénir le Saint-Esprit qui vous les envoie pour vous aider à détruire tous vos ennemis. Les Français vont attaquer Toussaint, ses généraux, ses soldats et les lâches de votre couleur qui ont accepté le travail, comme au temps où ils étaient esclaves. La guerre fera tomber des milliers d'hommes, et ces hommes, quel que soit leur parti, ne sont pas, ne seront jamais avec vous. Qu'aurez-vous donc à faire pendant la lutte? Vous devrez vous tenir à l'écart et abattre à coup de couteau, à coups de fusil tout ce qui n'est pas nègre marron.

Un rire féroce accueillit ces paroles; l'auditoire entier trépigna d'enthousiasme.

— Voilà ce que vous ferez, jusqu'à ce qu'un homme, jugeant le moment favorable, se montre en disant : « Je suis le chef. » Cet homme vous réunira, écrasera vos ennemis affaiblis, et vous partagera les biens de la terre. — Et quel sera ce chef? demanda une voix. — Je ne le connais pas; mais si vous désirez le voir, je l'appellerai : le Saint-Esprit le fera paraître ici même. — Oui, crièrent les marrons, oui, qu'il vienne.

La capresse s'approcha du boucan, enleva son madras de dessus sa tête et le jeta dans les flammes. Puis, plongeant ses doigts dans ses cheveux, elle en arracha deux poignées qu'elle sema sur les tisons; alors elle s'agenouilla, et, levant les yeux au ciel, elle bredouilla

d'une comète a été signalée par M. Dien.

» L'astre est actuellement visible au nord, dans la constellation de Persée. La position est observée chaque nuit avec soin; et dès qu'un nombre de données suffisant aura été recueilli, on calculera la route précise que suivra la nouvelle comète. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

ÉLECTIONS.

RECENSEMENT GÉNÉRAL DES VOTES.

PREMIÈRE CIRCONSCRIPTION.

Angers, moins le canton de Thouarcé.

Électeurs inscrits.	38,808
Votants.	14,009
Bulletins comptés dans le recensement.	13,639
M. Dubois, candidat du gouvernement.	8,422
M. Tournoux.	3,213
M. de Las Cases.	1,781
M. Hossard.	111
Divers ou voix perdues.	112
Bulletins blancs ou annulés.	370

DEUXIÈME CIRCONSCRIPTION.

Baugé et Segré.

Électeurs inscrits.	38,288
Votants.	17,827
Bulletins comptés dans le recensement.	17,527
M. Bucher de Chauvigné, candidat du gouvernement.	17,079
Divers ou voix perdues.	448
Bulletins blancs ou annulés.	300

TROISIÈME CIRCONSCRIPTION.

Saumur et le canton de Thouarcé.

Électeurs inscrits.	33,382
Votants.	12,626
Bulletins comptés dans le recensement.	12,383
M. Louvet, candidat du gouvernement.	11,806
Divers ou voix perdues.	577
Bulletins blancs ou annulés.	243

QUATRIÈME CIRCONSCRIPTION.

Beaupréau.

Électeurs inscrits.	33,701
Votants.	17,904
Bulletins comptés dans le recensement.	17,749
M. de Las Cases, candidat du gouvernement.	9,536
M. de Civrac.	7,964
M. David.	188
Divers ou voix perdues.	61
Bulletins blancs ou annulés.	155

Au moment où les chaleurs deviennent considérables et où les accidents causés par les morsures des chiens deviennent plus fréquents, voici un remède que nous croyons utile de publier :

« Toute personne mordue par un animal enragé ou soupçonné tel devra à l'instant même presser sa blessure dans tous les sens, afin d'en faire sortir le sang et la bave.

quelques paroles en langage espagnol. Se redressant tout-à-coup, elle se mit à danser en faisant des gestes extravagants et d'horribles sourires; enfin elle s'arrêta et sembla prêter l'oreille à quelque bruit lointain.

— Le St-Esprit m'a répondu, mes enfants, dit-elle; le chef va se montrer; mais, avant sa venue, il faut que vous juriez de lui obéir; il faut que dès demain vos femmes et vos filles tuent par le poison, et que vous répondiez de leur courage. — Oui, oui!

La Rémédios saisit une branche de tamarin enflammée et l'agita dans l'air. Aussitôt un nègre qui était assis à l'écart à l'un des bouts de la clairière, et qui, depuis le commencement de cette scène nocturne, s'était constamment tenu courbé, la tête sur les genoux, se leva et marcha droit à la capresse. Arrivé près du boucan, il se débarrassa d'une guenille dans laquelle il était drapé, et montra deux grosses épaulettes de général décorant un habit rouge galonné d'or.

— Je suis le chef, dit d'une voix ferme ce nouveau personnage en promenant sur l'auditoire un regard énergique et impérieux.

Toussaint! s'écrièrent les marrons avec terreur. — Oui, moi, Toussaint-Louverture, l'envoyé du Saint-Esprit. M'aviez-vous donc oublié? reprit le dictateur qui affectait de ne jamais parler qu'en français pour se donner plus d'importance.

La capresse, saisie d'épouvante à cette apparition,

» On lavera ensuite cette blessure; soit avec de l'alcali volatil étendu d'eau, soit avec de l'eau de lessive, de l'eau de chaux, de savon, de l'eau salée, et, à défaut, avec de l'eau pure ou même avec de l'urine.

» On fera ensuite chauffer à blanc un morceau de fer, que l'on appliquera profondément sur la blessure. »

Dans la liste des récompenses décernées au Mans, à l'occasion de l'exposition industrielle qui a eu lieu dans cette ville, nous remarquons les noms qui appartiennent à Saumur.

MÉDAILLES DE BRONZE.

M. Passedoit, à Saumur, — machine à battre.
M. Combiere-Destre, fabricant à Saumur, bonne fabrication de liqueurs.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

On lit dans le *Moniteur* :

Par décret impérial du 24 juin, rendu sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur, la direction générale de la sûreté publique et la direction générale des lignes télégraphiques ont été supprimées; ces deux services, placés sous les ordres directs du ministre, formeront à l'avenir deux simples directions de l'administration centrale.

Les titulaires des deux directions générales supprimées sont appelés à d'autres fonctions.

La *Gazette Piémontaise*, du 26 juin, contient un décret royal, sous la date du 22 courant, par lequel est accordé amnistie pleine et entière à tous les conscrits réfractaires de l'île de Sardaigne, déjà condamnés ou qui sont l'objet de poursuites ou qui se tiennent cachés, à condition qu'ils se présenteront devant l'intendance de leur province avant le mois d'octobre prochain. — Le ministre de la guerre, en présentant ce décret à la signature de S. M., a satisfait à un désir et a accompli un vœu de la population de l'île de Sardaigne.

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

La semaine précédente avait été une période de triomphe rapide pour la hausse. Celle-ci a été une semaine de lutte et de tâtonnement. La spéculation à la hausse a encore manqué de cette confiance et de cette décision qui, après avoir emporté la victoire de haute lutte, assurent et consolident le succès. Elle a craint de s'être laissée entraîner trop loin; elle est revenue un peu sur ses pas; elle a liquidé une partie des rentes qu'elle avait achetées. Les vendeurs, s'installant à leur tour dans les positions qu'on leur laissait prendre si facilement, se sont fortifiés, ont repris courage, et renoncé à continuer des rachats excessivement onéreux. On leur a laissé le temps de se reconnaître; ils ont persisté dans leurs opérations à la baisse; c'est leur droit.

Depuis le jour de la liquidation des chemins, il s'est opéré, dans les allures du marché, un revirement presque complet. Une partie des acheteurs de la semaine précédente se sont liquidés, et la rente est retombée assez lourdement au-dessous de 69 fr. La spéculation, qui avait paru pendant quelques jours recouvrer son an-

avait bondi en arrière comme une panthère que frappe la balle du chasseur.

— Voilà donc ce fameux paroissien, murmura Martial; ma foi, c'est un vilain soldat; à la 12^e, nous l'appointerions de parade, car il est mathématiquement ficelé comme une recrue de Bretagne. Chut!... Écoutez-le causer.

III.

La capresse se tordait les mains de rage et de honte; convaincue d'imposture devant tous ces hommes que son langage passionné électrisait et terrifiait, elle se voyait sur le point de perdre le prestige qui la faisait régner sur des tribus ignorantes et farouches; elle s'attendait à être mise en pièces par les marrons désabusés, qui l'accuseraient de leur avoir tendu un piège pour les livrer à l'impitoyable colère du dictateur.

Aussi la Rémédios, envisageant avec rapidité sa position, résolut-elle de sauver son orgueil et sa vie par un excès d'audace. Elle n'hésita pas à profiter de l'isolement de Toussaint pour le faire assassiner; et, s'adressant aux marrons, elle leur cria, l'œil en feu, le visage décomposé par la fureur :

— Enfants, compères, écoutez-moi!...

Un coup de sifflet aigu, prolongé, retentit dans les profondeurs de la ravine et glaça tous les cœurs d'épouvante, car un coup de feu lui répondit; et pendant que les mouettes endormies sur la côte, les kios-

cienne animation et se mêler activement aux affaires, recommençait à se tenir à l'écart, et reprenait son attitude indifférente et passive. Les préoccupations relatives au taux de l'escompte, et celles qu'a suscitées la question électorale, n'ont pas été étrangères aux fluctuations de la Bourse et au ralentissement des transactions.

La liquidation des chemins de fer s'était faite en baisse, avec des reports très-moderés. Cette insuffisance du prix des reports, qui persiste depuis trois liquidations consécutives, a engagé nombre de capitalistes à abandonner ce mode de placement pour se porter sur les valeurs. C'est à cela sans doute qu'il faut attribuer la fermeté qui s'est déclarée depuis lors sur les chemins de fer. On a remarqué que les demandes étaient plus nombreuses au parquet, et qu'elles s'adressaient de préférence aux grandes lignes; c'est un indice certain des dispositions des gros capitaux.

Le Lyon a dépassé 4,300 fr.; la Méditerranée s'est tenue de 4,930 à 4,940, l'Orléans de 4,480 à 4,490.

Parmi les lignes secondaires, il n'est guère que les chemins autrichiens dont la hausse mérite d'être signalée. Comme tenue et comme fermeté remarquable, il faut citer aussi les chemins de fer Romains, dont les actions, au grand dépit des vendeurs, sont encore recherchés à 575.

Le Beziers est ferme à 505 et 510. Les actionnaires s'empresseient d'user de leur droit de souscription aux obligations de cette Compagnie, qui sont en cours d'émission.

La Caisse générale des Chemins de fer se soutient de 425 à 430 fr. La Caisse d'Escompte Prost est ferme à 470 fr., mais on recherche surtout les actions de la Compagnie générale de crédit en Espagne, qui ont rapporté 54 0/0 pour les sept premiers mois de leur exercice. La Caisse de l'Industrie est recherchée à 158 75. On recherche avec activité à 102 et 105 les actions de la Compagnie Marbrière du Maine. Cette Société distribue pour six mois 5 fr. par action à valoir sur les intérêts et le dividende.

On négocie facilement à 20 et 21 fr. de prime les actions du *Colocirium*; la Compagnie Centrale du Gaz se traite au pair, et est recherchée comme un placement sérieux.

A. DUPONT.
(Correspondance générale de l'Industrie.)

BOURSE DU 27 JUIN.

5 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 68.
4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 92

BOURSE DU 29 JUIN.

5 p. 0/0 baisse 40 cent. — Fermé à 67 60
4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 91 50.

Marché de Saumur du 27 Juin.

Froment (hec. de 77 k.) 26 79	Graine de luzerne. 80 —
2 ^e qualité, de 74 k. 25 75	— de colza . . . 25 —
Seigle 48 —	— de lin . . . 29 —
Orge 45 20	Amandes en coques
Avoine (entrée) . . . 40 20	(l'hectolitre) . . . —
Fèves. —	— cassées (50 k.) 120 —
Pois blancs. 36 —	Vin rouge des Cot.,
— rouges 52 —	compris le fût . . . —
— verts. —	1 ^{re} choix 1856. 130 —
Cire jaune (50 kil) . 220 —	— 2 ^e — . . . 120 —
Huile de noix ordin. 110 —	— 3 ^e — . . . 100 —
— de chenevis. . . 83 —	— de Chinon. . 100 —
— de lin. 60 —	— de Bourgueil . 150 —
Paille hors barrière. 56 26	Vin blanc des Cot.,
Foin 1855. id . . . 65 26	1 ^{re} qualité 1856 130 —
Luzerne. 62 40	— 2 ^e — . . . 90 —
Graine de trèfle. . . 80 —	— 3 ^e — . . . 65 —

et les cicérons perchés sur les grands arbres s'envolaient en jetant des cris d'alarme, une bande de soldats réguliers enveloppait la clairière et se rangeait en silence autour du boucan.

La capresse vaincue allait porter à sa bouche le poison qui avait si violemment tranché la vie de Jacob, lorsque Toussaint l'arrêta par le bras et lui dit à voix basse :

— J'ai besoin de toi.

La Rémédios attacha sur le dictateur un regard d'abord plein de défiance; puis, comme si ses soupçons se fussent subitement évanouis, elle ressaisit son calme impassible, et répondit :

— Je te servirai. — Il parait, se dit Martial en voyant ce coup de théâtre inattendu, il parait que je me suis tout bêtement fourré dans un guépier... C'est égal, si nous étions seulement ici une escouade de la 12^e, nous ferions joliment danser ces ramoneurs... Bon! v'là le petit caporal de l'endroit qui va périr... On ne se couche donc pas dans ce pays-ci? avec ça que je suis empoisonné de cousins! Ces yeux-là sont gros comme des alouettes et me rongent le corps; j'en suis mathématiquement dévoré.

(La suite au prochain numéro.)

Etude de M^e LABICHE, avoué à Saumur.

PURGE LÉGALE

Suivant exploits de Godard, huissier à Chouzé et Simon, huissier à Saumur, en dates des 26 et 27 juin 1857, enregistrés, et à la requête de: 1^o M. Jean Robineau père, gendre Lemoine, cultiv^r, demeurant commune de Varennes; 2^o du sieur Antoine Epagneul, gendre Beauvais, cultivateur, demeurant même commune; 3^o du sieur Jean Tan, gendre Bechereau, marchand commissionnaire, demeurant même commune, ayant élu domicile en l'étude de M^e LABICHE, avoué à Saumur;

Notification a été faite: 1^o à M. le Procureur impérial près le Tribunal civil de première instance de Saumur; 2^o à M^{me} Marie Pigu, épouse du sieur Etienne Ruesche père, marinier, demeurant à Chouzé; 3^o à M^{me} Antoinette-Anne David, épouse du sieur Etienne Ruesche fils, marinier, demeurant ensemble à Chouzé; 4^o au sieur René Hardré, meunier à Montsoreau, subrogé-tuteur du mineur Etienne Ruesche, enfant issu du mariage du sieur Etienne Ruesche et de feu Anne Hardré, sa première femme;

De l'expédition d'un acte fait au greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur, le 22 juin 1857, enregistré, constatant le dépôt fait ledit jour audit greffe, par M^e Labiche, avoué des sus-nommés: 1^o de l'expédition d'un contrat reçu par M^e Baudry, notaire à Varennes, le 30 décembre 1855, enregistré, contenant vente par les époux Ruesche, sus-nommés, au sieur Robineau, aussi sus-nommé, d'une maison et dépendances, sises au lieu du Carroué, commune de Varennes, joignant au nord Pigu et Milsonneau, au levant et au midi Cordé et au couchant la rue, moyennant le prix de 1,800 francs; 2^o de l'expédition d'un autre contrat, reçu par le même notaire, le 31 décembre 1855, contenant vente par les mêmes au sieur Epagneul, sus-nommé, de 21 ares 52 centiares de terre sablée, affilée de rangés de vigne, au lieu dit des Trop-Chères, commune de Varennes, joignant au nord l'acquéreur, au levant Pigu, au midi Louis Ribot et au couchant Mignon-Epagnoul, moyennant le prix de 600 francs; 3^o de l'expédition d'un troisième contrat, reçu par le même notaire, le 1^{er} février 1856 et contenant vente par les mêmes au sieur Tan, sus-nommé, de 9 ares environ de pacage planté d'arbres, nommé l'Anneite, au lieu dit le Carroué, commune de Varennes, joignant au levant Paul Davy et au couchant la rue, moyennant le prix de 1,000 francs.

Les exploits sus-datés contenaient déclaration aux sus-nommés que ladite notification leur était faite conformément à l'article 2,194 du Code Napoléon, pour qu'ils eussent à requérir, dans le délai de deux mois, fixé par la loi, savoir: M. le Procureur impérial au profit de qui de droit, les dames Ruesche à leur profit et le sieur Hardré au profit du mineur Ruesche, telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils jugeraient grever les immeubles ci-dessus désignés, et qu'à défaut de le faire dans ledit délai, et icelui expiré, lesdits immeubles passeraient en mains des acquéreurs francs et libres de toutes dettes et charges pour raison d'hypothèques légales non inscrites.

Ils contenaient déclaration, en outre, à M. le Procureur impérial, que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions d'hypothèques légales n'étant pas connus des acquéreurs, ils feraient publier ladite notification conformément à la loi.

Fait et rédigé par l'avoué licencié soussigné, le 30 juin 1857.

Signé: LABICHE.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE LACOSTE.

Les créanciers de la faillite du sieur André Lacoste, marchand de porcs aux Verchers, sont invités, conformément à l'art. 537 du Code de Commerce, à se présenter le mardi sept juillet prochain, à huit heures du matin, en la Chambre du Conseil du Tribunal de Commerce, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic de ladite faillite et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

Le Greffier du Tribunal,
(8) E. CORNILLEAU.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE GOUBIN.

Les créanciers de la faillite du sieur Joseph Goubin, boulanger à Saumur, sont invités, conformément à l'article 537 du Code de Commerce, à se présenter le mardi sept juillet prochain, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil du Tribunal de Commerce, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic de ladite faillite et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

Le Greffier du Tribunal,
(000) E. CORNILLEAU.

Tribunal de Commerce de Saumur.

Par jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Saumur, le vingt-neuf juin dernier, le sieur Ernest Daudet, ancien houlanger, demeurant à Saumur, a été déclaré en état de faillite ouverte. M. Dagot a été nommé juge-commissaire et M. Kerneis, syndic provisoire.

Pour extrait conforme:

Le Greffier du Tribunal,
(000) E. CORNILLEAU.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

SUCCESSION

En déshérence.

Par jugements du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire), en date du 29 novembre dernier, l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines a été envoyée en possession provisoire des biens des successions de: 1^o Auguste, enfant naturel, décédé à Saumur, le 10 novembre 1854; 2^o et de Victoire, veuve Pierre-Mathurin Dazon, fille naturelle, décédée à Saumur, le 15 février 1855, et a été autorisée à faire les publications et affiches prescrites par l'art. 770 du Code Napoléon.

Saumur, le 29 juin 1857.

Le Receveur des Domaines,
(000) LINACIER.

A LOUER

Présentement,

Un FONDS DE BOULANGERIE, avec tous ses ustensiles.
S'adresser à M. DOYEN, à Saint-Cyr.

A LOUER

MAISON AVEC MAGASINS,

Touchant le Pont Cessart et le quai du Gaz.

S'adresser à Duvau-Girard fils, qui y exploite le commerce en gros, des vins et spiritueux, lequel il cédera également, si on le désire.

A VENDRE

OU A ARRETER

Un FONDS de boulanger bien achalandé et susceptible d'augmentation, situé à Fontevault, Grand-Roc, avec la maison dans laquelle il s'exploite depuis plus de soixante ans

S'adresser au propriétaire, M. HERBAULT, ou à M^e HUDAULT, notaire à Fontevault. (000)

A VENDRE

Une FORÊT de 850 hectares aménagée en 17 coupes de chacune 50 hectares. Cette propriété peut être divisée en deux lots au gré de l'acquéreur; elle est dans un seul tenant et à un myriamètre de Parthenay. (Produit annuel 25,000 francs). Il existe en outre une superficie en futaie d'une valeur de plus de 150,000 francs; elle est traversée par une route impériale.

S'adresser, pour avoir des renseignements et traiter, à M. DIXMIER, à Saumur. (000)

A VENDRE

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ

Située à 6 kilomètres de Poitiers, avec avenue sur une route impériale, parc de 60 hectares au centre de la propriété; maison de maître et trois corps de ferme. Ce domaine forme un bel ensemble de 238 hectares 91 ares; il existe une superficie considérable sur cette propriété.

S'adresser, pour avoir des renseignements et traiter, à M. DIXMIER, à Saumur. (000)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

L'étude de M^e SEGRIS, avoué à Saumur, rue Cendrière, n^o 8, est transférée même rue, n^o 3. (000)

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

ADJUDICATION

de

PAILLE.

Le samedi 4 juillet 1857, à la Mairie de Saumur, il sera procédé, à 3 heures du soir, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de Paille à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire (rue de Bordeaux, n^o 2), où le public sera admis à en prendre connaissance. (361)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON,

Située à Saumur, levée d'Enceinte, n^o 49, joignant d'un côté la maison de M^{lle} Latrau, d'autre côté celle de M. Chevalier.

Cette maison se compose de salon de compagnie, salle à manger au rez-de-chaussée, trois chambres et des cabinets au premier et au second étage, grenier, cuisine, cave et jardin.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (339)

A AFFERMER

Pour le 25 décembre 1857,

La TOILERIE DE MARIGNY, située à l'Isle-Bouchard (Indre-et-Loire), sur le bord de la Vienne.

S'adresser, à l'Isle-Bouchard, à M^e PILLON, notaire, Et à Saumur, au bureau du Journal.

A VENDRE

OU A LOUER

Présentement,

DEUX MAISONS, sises rue de Bordeaux, ayant chacune un jardin.

S'adresser à M. COMMEAU, couvreur, ou à M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON,

Sise à Saumur, rue de la Petite-Bilange, occupée présentement par M. Cornilleau aîné.

S'adresser à M. BOUTIN-CHAPELLE, négociant, rue d'Orléans, 50.

AVIS AUX DARTREUX

La belle découverte faite par M. Dumont, phⁿ à Cambrai, dans sa Pommade anti-dartreuse, a été reconnue bonne par l'Académie impériale de médecine, et son travail sur cet objet déposé honorablement dans les archives de cette illustre assemblée, le 4 janvier 1853.

Ce précieux Cold-Cream guérit d'une manière certaine toutes les DARTRES, TEIGNES, ULCÈRES, DÉMANGEAISONS, ETC. — Prix du Pot: 3 fr. 50 c. (Exiger le cachet DUMONT.) Dépôt: à Saumur, pharmacie de M. Dami-court, place de la Bilange; à Angers, ph^o Ménière. (320)

POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-ÂGE.

Cette pommade est composée de plantes hygiéniques à base tonique. Découvert dans un manuscrit par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen-âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir en s'en servant journellement.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAU, et chez M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs, rue St-Jean. — PRIX DU POT: 3 FR. (286)

Fabrique de Venise, n^o 22, et de St-Albertin, 22. Dépôt à Londres, chez JozEAU, Ph^o, n^o 49, Hay Market.

COPAHINE

La Copahine Mège préparée par G. JOZEAU, ph^o, dont il faut toujours exiger la signature rouge couverte du timbre impérial, approuvée par l'Académie de Médecine, est si active, qu'une seule boîte, en moyenne, guérit les maladies contagieuses et pâles couleurs sans nausées ni coliques. Dépôt général pharmacie des Panoramas, rue Montmartre, 151. — 4 fr. la Boîte.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

REVUE DE L'ANJOU ET DE MAINE-ET-LOIRE

Publiée sous les auspices du Conseil général du département et du Conseil municipal d'Angers

Prix: 15 francs pour Angers, et de 18 francs par la poste.

ON SOUSCRIT AU BUREAU DE LA REVUE

Et chez tous les principaux libraires de Maine-et-Loire, de la Sarthe et de la Mayenne.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.

En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,